
RAPPORT RELATIF AU DEBAT SUR L'ECOLE

Après le rappel des enjeux du Débat national et l'énoncé des questions choisies par le Conseil d'Administration, la discussion est ouverte. Ces questions portent d'une part sur les missions à venir de l'Ecole à l'heure de l'Europe, et d'autre part sur les moyens d'une lutte efficace contre la violence et les incivilités.

Question 2: «Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir?»

Si l'on part du constat que les pouvoirs publics, au cours des dernières décennies, se sont trop volontiers dédouanés de leur responsabilité, en matière de politique éducative, en accordant un monopole aux pédagogues et en généralisant une idéologie pédagogue, on posera comme priorité à une réorientation sérieuse de cette politique qu'il faut, avant toute chose, cesser de détruire, puis retrouver, les **grands équilibres** entre instruction, éducation et formation qui ont présidé à la construction de l'Ecole moderne, depuis Condorcet (1792) jusqu'au Plan Langevin-Wallon (1947). Rappelons que l'idéal de cette modernité a précisément consisté à rendre compatibles dans les faits les deux grandes missions de **transmission des savoirs** et **d'émancipation de la jeunesse**, cette dernière finalité signifiant, selon l'esprit des Lumières, la sortie de l'homme et de la femme de leur minorité séculaire et l'élévation à leur majorité (voir, par exemple, L. Jaffro et J-B Rauzy, *L'Ecole désœuvrée*, 1999).

Les participants ont travaillé à partir des définitions suivantes :

Education: implantation des normes visant au respect des autres et à la maîtrise de soi, conduites responsables du vivre ensemble et de l'édification d'un monde commun.

Instruction: transmission des savoirs et des œuvres.

Formation: initiation aux compétences générales et professionnelles selon une chronologie à la fois continue et susceptible de diversification.

A) Comment l'école peut-elle concilier éducation et instruction ?

En vue de réactiver la compatibilité entre éducation et instruction, les participants ont privilégié les recommandations suivantes :

- Introduire plus systématiquement dès l'école maternelle des séquences d'**éducation morale et civique**. Celle-ci ne passerait pas nécessairement par des cours, mais devrait sensibiliser les enfants aux conventions très simples qui régissent la vie en commun: saluer, remercier, se laver les mains, pratiquer la réciprocité des droits et des devoirs, prendre en compte les besoins d'assistance ou les souffrances d'autrui, traiter avec les mêmes égards filles et garçons, tenir ses promesses etc. Ce programme d'éveil se poursuivrait à l'école élémentaire et au collège en passant progressivement des droits et devoirs de l'homme à ceux du citoyen proprement dit (voir, dans la Question 15, suivante, l'introduction d'un enseignement de morale laïque).

- Les bases de la **lecture** et de l'**écriture** devraient être introduites dès la dernière année de maternelle, en laissant aux maîtres et aux établissements une marge d'expérimentation suivant le niveau et l'identité socioculturelle des classes. De manière plus générale, plusieurs participants ont insisté sur le principe fondamental d'après lequel l'instruction peut être et doit être en tant que telle éducatrice. A condition de ne pas réduire la transmission des savoirs à des « trucs », telles les sciences à de pures manipulations expérimentales ou formelles, l'histoire à des « digests », ou les langues à des schémas exclusivement véhiculaires. Le savoir s'enseigne et s'apprend dans les **œuvres**. Un théorème, une loi physique, un document authentique, un site archéologique sont des œuvres, au même titre qu'une fable, un recueil de lois ou une chanson. Les œuvres sont ce qui survit d'une civilisation quand elle a disparu. Les cités grecques de l'Antiquité sont

mortes ; restent la géométrie d'Euclide, la tragédie ou les Jeux Olympiques, qui appartiennent à tous.

- Suppression du caractère facultatif des décisions de **redoublement** d'une classe. Le fait d'admettre des passages en classe supérieure alors que le niveau est insuffisant aggrave un peu plus les manques de cohérence entre secteurs primaire et secondaire et les difficultés présentes du collège unique.

- Revaloriser la notion de **travail**. Ont été évoqués à cet égard des termes comme **effort**, **mérite**, exercices de **mémoire** et de **répétition**. Plusieurs participants ont dénoncé certains effets pervers d'un idéal d'autonomie trop précocement ou mécaniquement inculqué, même si cet idéal reste irréprochable à titre de fin souveraine du processus éducatif. Un adolescent est souvent loin d'être un adulte, un enfant ne l'est pas encore.

- La discussion a fait alors émerger le caractère exemplaire et significatif de l'enseignement des compétences **sportives** et **artistiques**. Tout le monde trouve à bon droit légitime, à commencer par les enfants, que les disciplines sportives, la musique, les techniques du chant, de la danse ou du cinéma incluent nécessairement efforts, répétitions, évaluations, soumission à la lettre de ce qu'il faut interpréter ou à la règle sportive, voire recours au « par cœur », visée d'une excellence (le « haut niveau ») et classements, avec ce que ces « disciplines » impliquent parfois de renoncements et de petits sacrifices, sources à terme d'autosatisfaction et d'effets libérateurs . Rien ne s'oppose à ce que l'on donne un caractère plus paradigmatique à ces enseignements comme modèles de l'appropriation d'une compétence.

B) Instruire ou former. Missions respectives du collège et du lycée.

Il n'est pas rare que les **décalages** entre collège et lycée, puis entre lycée et enseignement supérieur, soient l'occasion pour certains élèves d'un véritable « choc culturel » générateur de désarroi et d'échecs.

Par ailleurs, trop d'enfants quittent l'école, en France, **sans diplôme** (15%), à la différence de pays comparables (Danemark, 4% ; Japon, 7% ; Finlande, 9%).

Il s'agit de mieux conjuguer l'exigence de **continuité** des enseignements avec celle de leur **diversification**, en s'efforçant de mieux équilibrer les possibilités d'accès à des enseignements longs ou à des enseignements courts de type professionnel. Mais on se gardera, face aux problèmes posés par le collège unique, de faire des choix réformateurs en termes d'alternatives simplificatrices, comme celle qui opposerait quelques matières fondamentales pour les uns ou une grande diversité de matières au choix pour les autres.

Les participants au débat pensent que la représentation nationale et les pouvoirs publics devraient faire porter en priorité leurs délibérations sur les **deux axes de réflexion** suivants :

- Une réorganisation du collège selon deux segments successifs : un **tronc commun** de disciplines fondamentales jusqu'à I3 ou 14 ans ; puis **deux grandes voies**, l'une générale, ouvrant la poursuite de la formation dans un enseignement supérieur long, pour lequel la France a pris un retard préoccupant (16^e rang mondial, et plus grave encore concernant les études scientifiques), l'autre professionnelle.

- Revaloriser, moyennant une volonté politique encore sans précédent dans notre pays, la **filière professionnelle et technologique**, filière sacrifiée (38% des jeunes issus des cycles courts en sortent sans diplôme), tant au collège et au lycée que dans l'enseignement supérieur court. Et d'abord, comment scolariser les 60% d'adolescents de 13 à 17 ou 18 ans qui ne relèvent pas d'un baccalauréat d'enseignement général ? En second lieu, le développement de cette filière impliquerait - véritable changement de mentalité - une coopération paritaire entre les entreprises et les établissements, ceux-ci restant maîtres d'ouvrage de la formation . Enfin, si l'on part de l'observation que les filières tertiaires (services, commerce) sont absurdement surpeuplées et n'offrent aujourd'hui que peu d'emplois, tandis que les **filières manuelles** connaissent une vraie désertification, alors qu'elles garantissent une insertion professionnelle (électricité, plomberie, BTP, métiers de bouche, etc), il faut tout faire pour stopper la déqualification qui fait de la formation aux métiers manuels l'enseignement du pauvre.

II- Question 15 : « Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ? »

De nos jours, le seuil de sensibilité à la violence a baissé. On rappelle que les querelles, les rixes, les bandes de jeunes, ont toujours existé, et qu'il valait mieux, dans la France de l'Ancien régime, se déplacer, de jour sur les grands chemins ou de nuit dans les grandes villes, avec des gardes du corps...

Pour autant, le lien externe entre incivilités et déterminismes socio-économiques est un fait, dûment établi. Il existe dans les établissements une population d'élèves habités par un sentiment d'exclusion sociale, parce qu'ils sont au croisement de plusieurs fractures sociales simultanées : chômeurs/travailleurs, précaires/plus aisés, exposés/protégés, issus de l'immigration/indigènes, banlieusards/urbanisés.

A) Comment l'Ecole doit-elle faire face à la difficulté de certains parents à éduquer leurs enfants ?

L'Ecole ne peut pas tout. Elle ne saurait évidemment, face au cumul de plusieurs handicaps, remplacer les mesures qui relèvent d'une politique de la ville et d'une politique de l'intégration. On admet néanmoins que l'insertion économique et sociale ne peut réussir que si les individus concernés ont d'ores et déjà admis et acquis les normes qui régissent toute société, tâche qui est une des missions de l'Ecole. De plus, c'est l'Ecole même qui fait apparaître les pathologies sociales et familiales.

- Sur le plan des principes, il n'y a pas à choisir, philosophiquement, entre **prévention** et **sanction** ; il faut les deux, selon qu'il s'agit du moyen terme ou du court terme.

- L'expérience analysée par les représentants de l'administration de notre établissement incline très nettement à penser qu'il faut traiter les incivilités **au cas par cas**, et non pas

collectivement sous peine de renforcer le phénomène de classes ghettos. Conseillers d'orientation et d'éducation, infirmier(e)s, psychologues, éducateurs spécialisés sont là pour soutenir les élèves en difficulté et en appeler aux responsabilités des familles. Pour certains participants, le problème, c'est le quartier, plus souvent que la famille. On admet toutefois qu'il existe certaines familles proprement pathogènes.

B) Comment transmettre aux enfants plus efficacement, dès le primaire, les règles de la vie en commun, et parvenir à développer le respect et la capacité de maîtrise de soi ?

- Plusieurs établissements ont remis en place certains **rituels** (se mettre debout, en rang, entrer en classe sous un message musical) destinés à faire reculer certaines ambiances d'anomie. Vont dans le même sens des mesures comme l'attribution à chaque élève d'un livret des droits et des devoirs, l'affichage du règlement dans chaque classe, voire, comme dans certains pays anglo-saxons, le port d'un uniforme, lequel contribue à neutraliser les inégalités vestimentaires et les effets de surexcitation dus au despotisme marchand de la mode et de la télévision.

- Les participants ont jugé intéressante l'idée d'introduire en fin de collège et au lycée, tout à fait indépendamment d'un enseignement du fait religieux, des éléments de **morale laïque**. On a pris l'exemple de la Règle d'Or, dite aussi en droit « règle de justice », stipulant qu'il faut traiter identiquement tous les cas identiques (« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit », ou « Comme tu veux qu'on te traite, traite ton prochain »). Cette règle, d'acception universelle, est applicable à un nombre indéfini de cas. Elle contredit littéralement la loi du talion (« Oeil pour œil, dent pour dent ») et peut constituer, dans certaines situations, un puissant levier d'argumentation morale. Mais il en existe d'autres.

- Restaurer la **confiance de la Nation dans ses professeurs et de ces derniers en eux-mêmes**. Et, pour ce faire, réexaminer leur formation : la rendre moins dépendante des sciences humaines du moment (sociologies, théories pédagogiques, avec leurs écoles,

leurs modes et leurs querelles) ; revaloriser dans les Instituts de formation des maîtres le savoir enseigné et sa didactique. Un « bon » professeur de maths, de langue ou de musique, c'est d'abord quelqu'un qui en sait long sur et dans sa discipline, contrairement à la tendance en vigueur ces dernières années, fondée sur l'inflation du pédagogisme, au détriment de la maîtrise des connaissances et des œuvres à transmettre.

C) Y a-t-il des irrécupérables ?

Différentes études (voir, par exemple, J.Lautman) montrent qu'il existe des adolescents, souvent mais pas forcément issus de milieux défavorisés, qui dès 13 ans sont **absolument rétifs à la condition d'élève**, à toute forme de scolarité. Elles montrent aussi que le faible taux de réussite dans les formations professionnelles courtes ne résulte pas d'échecs à l'examen, mais de défections, d'absentéisme pur et simple, et dans de très nombreux cas, bien antérieurement à la dernière année. Or il arrive assez fréquemment que ces mêmes jeunes, pris en compte à 18 ans dans une filière de formation pour adultes, révèlent un dynamisme et des qualités qui étaient étouffés au collège par leur hostilité, leur haine des professeurs, bref leur refus de la condition d'enfant prolongé. La question est de savoir s'il faut leur infliger à tout prix (ainsi qu'à leurs professeurs), en cachant d'un voile pudique leur absentéisme, une présence de 25 heures hebdomadaires dans un établissement, avec des condisciples sages, âgés en moyenne de deux ans de moins qu'eux.

Les participants souhaitent que la demande sociale portée par ces cas soit prise en compte et ne soit plus traitée comme une **question taboue** parce que politiquement incorrecte.